

Visite du ministère de l'énergie sur le site d'Ambatolaona

Une commission évalue le programme d'engagement environnemental

A retenir

- **Guinard Energies a déployé un système hybride hydrolien/solaire avec stockage sur la commune d'Ambatolaona en septembre 2018**
- **Guinard Energies et son partenaire GRET ont déposé un programme d'engagement environnemental (PREE) auprès du Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures conformément à la législation malgache**
- **Mardi 22 janvier : visite d'évaluation de la Direction Générale de l'Énergie sur le site d'Ambatolaona**

Le programme d'engagement environnemental du projet ERHYGE

Dans le cadre du programme d'Electrification Rurale par HYdrolienne Guinard Energies (ERHYGE), Guinard energies et ses partenaires GRET et SM3E ont déployé sur la commune d'Ambatolaona une unité de production d'électricité comprenant une hydrolienne P66, un ensemble photovoltaïque de 4kWc couplés à une solution de stockage sur un parc batteries.

A Madagascar, avant toute demande de mise en production, les installations électriques sont soumises à la réalisation d'un Programme d'Engagement Environnemental (PREE) qui consigne les impacts significatifs du projet, les mesures d'atténuation envisagées et la méthode de suivi du milieu proposée.

Albert Rakotonirina, Responsable du volet Environnement, département Services essentiels et Ressources Naturelles (SEREN) – GRET Madagascar, résume en quelques mots les enjeux environnementaux du projet :

« A Madagascar, en fonction de l'importance des impacts prévisionnels du projet sur son environnement, un document d'étude d'impacts doit être déposé soit à l'Office National pour l'Environnement soit au ministère de tutelle pour les projets les moins impactant. Pour le projet ERHYGE – Ambatolaona, c'est donc le ministère de l'Énergie qui a examiné notre dossier de Programme d'Engagement Environnemental (PREE) et proposé cette visite sur le site.

L'hydrolienne est une technologie nouvelle à Madagascar et ce type d'installation est la toute première réalisée sur le territoire.

Nous avons donc, à l'instar de ce que nous réalisons pour nos projets d'hydro électricité classiques, recensé les espèces animales et végétales vivant aux abords du site d'installation, évalué l'état initial de la faune aquatique par la mise en place de pêche d'échantillonnage, et avons élaboré un protocole de suivi du milieu tout au long de 2019.

L'impact le plus important que nous ayons eu à constater a été une augmentation du niveau de l'eau en amont du pont qui accueille l'hydrolienne en raison de l'ajout des vannes de régulation.

Pour éviter le risque d'inondation des rizières, les berges ont été rehaussées et certains canaux d'irrigation ont même parfois été dévasés. »

Une visite d'évaluation de la part de la Direction Générale de l'Énergie le 22 janvier 2019

Une délégation de la Direction Générale de l'Énergie s'est rendue sur le site d'Ambatolaona le 22

janvier afin de constater le contenu effectif du PREE et délivrer l'**Autorisation Environnementale**.

Albert Rakotonirina, de poursuivre : « nous sommes confiants quant à l'obtention de l'autorisation environnementale. A l'issue de la visite, la délégation s'est engagée à nous la délivrer dans les toutes prochaines semaines. C'est l'une des dernières étapes avant la commercialisation de l'électricité »

Rappelons que le Programme d'Engagement Environnemental ne s'attache pas seulement à un suivi du milieu animal ou végétal mais s'engage également sur la gestion des équipements (batteries, modules photovoltaïques...) arrivés en fin de vie et le suivi de l'impact de l'arrivée de l'électricité sur la vie du village, et celle de ses habitants.

www.guinard-energies.bzh

Contact presse : Philippe Craneguy (Directeur Général)

contact@guinard-energies.bzh

Téléphone : 09 84 45 71 87